



## Droit de vente Figurine cycliste ?

Par **SENNOC34**, le **19/08/2015** à **18:33**

Bonjour.

Je me présente Mr SENNOC

Je voudrais créé mon auto-entreprise de figurines cyclistes,  
les figurines son acheter vierge  
et je les customise moi-même.

Ai-je le droit de vendre les figurines une fois terminées avec les noms des partenaires des équipes professionnelles ?

Personne n'a plus me renseigner jusqu'à présent.

Par avance merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **19/08/2015** à **18:57**

Bonsoir,

La réponse est pourtant simple: vous n'avez pas le droit.

Vous devez demander une licence à toutes les équipes que vous voulez représenter, il s'agit ni plus ni moins que de produit dérivés à partir d' images de marques qui appartiennent à leurs dépositaires

Par **SENNOC34**, le **19/08/2015** à **22:17**

Merci moisse pour votre réponse

Je me doute qu'il en va de même pour les vieilles équipes de plus de 20 ans.